

Vincent Lurquin
Avocat

BERCHEM Ste AGATHE SINT-AGATHA BERCHEM
23 -01- 2017
N° 2017012677

Avec la collaboration de
Guillaume LYS
Avocat

Monsieur le Président du Conseil
Avenue du Roi Albert, 33,
1082 BERCHEM SAINTE AGATHE.

Bruxelles, le 20 janvier 2017,

Monsieur le Président,

Concerne : Conseil communal du 26 janvier 2017.

Bourgm/Burgem.	
Echevin/Schepen	a ADB
College	
Cabinet/Kabinet	
Com. Secret. Comm.	8
Sec.	
HRM	
RP/PR	
Prevent.	
Informatique/Inf.	
Juriste/Jurist	
SIPP/IDBP	
Recvy./Ordvand.	x
Financ.	
SCAD	
Pop. Bvw	
TI/OW	x
LEP/SLP	
Jeun./Jeugd-Seniors	
Sport	
Particip.	
Ens./Onderw.	
Commerce/Handel-Festiv.	
CPAS/OCMW	

Je vous adresse une interpellation que je souhaite être mise à l'ordre du jour du prochain conseil communal.

Je vous en souhaite bonne réception.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mon amicale et parfaite considération.

Vincent Lurquin.
Conseiller Ecolo

Interpellation concernant l'indemnisation des commerçants lors de chantiers.

Monsieur le Président du Conseil,

Notre commune a été, depuis de longues années, l'objet de travaux de grande ampleur. Objet ou victime, mon propos n'est pas aujourd'hui d'évaluer si ces travaux donnent une plus value à notre vivre ensemble où restent au contraire des cicatrices urbaines qui rendent notre convivialité encore un peu plus difficile.

S'il est un constat que l'on ne peut remettre en question, c'est celui des difficultés, voire des souffrances, qu'ont vécues les commerçants durant ces périodes de travaux.

Nous ne voulons pas viser des responsabilités mais proposer des solutions.

Le Ministre de l'économie régionale, Monsieur Didier Gosuin, a déclaré dans « Le Soir » du 17 janvier que « Les mesures existantes pour l'indemnisation des commerçants en cas de chantiers sont inefficaces. »

Il pointe notamment ce que nos commerçants n'ont cessé de répéter lors des travaux Schweitzer-Chaussée de Gand, à savoir que l'octroi de compensation ne peut être tributaire de la fermeture des commerces.

La Région va créer un fonds d'indemnisation qui sera alimenté par tous les maîtres d'ouvrage publics en fonction du coût du chantier. En mars prochain une brochure sera éditée par Atrium pour donner les conseils aux maîtres d'ouvrage.

C'est dire que la réflexion est déjà aboutie et l'action proche.

Mes questions : Lors du chantier du Parvis de l'Eglise, dont le point est à l'ordre du jour de ce Conseil, le Collège a-t-il pris contact avec les autorités régionales pour examiner comment, avant que l'ordonnance ne soit votée mais après cet accord du gouvernement sur la nécessité de réformer les indemnisations, évaluer des dommages occasionnés pour permettre une juste indemnisation des commerçants ?

Atrium, nouveau partenaire de la Commune a réalisé une étude auprès de 1.000 indépendants bruxellois. Quels furent leurs réponses et plus

spécifiquement celles des commerçants berchemois qui ont participé à l'enquête ?

Atrium conseille de planifier régulièrement des réunions publiques, pendant les travaux, pour échanger sur ce qui va bien et sur ce qui doit être amélioré. Le Collège pourrait-il nous donner l'agenda de ces réunions ?

Je vous remercie et remercie le Collège pour ses réponses.



Vincent Lurquin,

Conseiller communal Ecolo.